

LOCATION DE SALLES











Etap'HABITAT - Résidence Pilâtre de Rozier

2 rue Georges Ducrocq 57070 METZ 03 87 74 22 20 contat@etaphabitat.fr www.etaphabitat.fr

Page 3 Pourquoi nous choisir? Page 4 Pourquoi devenir adhérent? Salle 2, 2A et 2B Page 5 Page 6 Salle 3 Page 7 Salle 4 Salle 5 Page 8 Page 9 Salle 6 Page 10 Salle 7 Salle 8 Page 11 Page 12 Salle 9 Page 13 Salle 10 Page 14 Petit Pilâtre Page 15 Verrière Récapitulatif des prix Page 16 Formules pauses et petit-déjeuners Page 17 Page 18 Les repas au self Page 19 Informations pratiques Page 20 Conditions Générales de vente

LE SOMMAIRE



POURQUOI NOUS CHOISIR?



Des formules clefs-en-main ou sur mesure. Tout est possible.



Une équipe réactive à l'écoute de vos besoins.



Un parking privatif et gratuit. (100 places)



Gare de Metz à 10 minutes à pied. Transports en commun : Arrêt « Seille » Lignes L4, C12, Mettis A et B.



Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite



POURQUOI DEVENIR ADHÉRENT ?

L'association Foyer du Jeune Travailleur - Etap'HABITAT se donne comme finalité d'être un lieu privilégié de lutte contre toutes les formes d'exclusion et un lieu d'apprentissage de la citoyenneté dans un espace démocratique vivant.

L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou religieuse.



TARIFS:

PERSONNE : 10€/AN

PERSONNE MORALE: 70€/AN

*Prix TTC

Adhérer et consommer chez nous, c'est soutenir notre philosophie et le travail que nos bénévoles et salariés effectuent. Nous favorisons l'accompagnement social, la cohésion, l'aide et le soutien aux plus fragiles.

En choisissant ce lieu pour une réunion et/ou un repas, vous faites vivre l'économie sociale et solidaire. Vous avez le pouvoir d'y contribuer. Alors pourquoi hésiter ?

L'adhésion est annuelle et effectuée pour une année civile sans prorata, ni remboursement.

Etap HOBITOT

Contact: contact@etaphabitat.fr

SALLE 2 SALLE 2A SALLE 2B

La salle 2 est divisible en deux parties qui deviennent la salle 2A et la salle 2B.

Elles ont chacune une porte d'accès séparée.

Vous apprécierez la luminosité naturelle de cette salle grâce aux grandes fenêtres.

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard
- Puits de lumière à LED réglables par zone

	<u>-</u>	-	::	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 2 132m²	150 pers.	80 pers.	70 pers.	118,33€	142€	187,50€	225€
Salle 2A 66m²	60 pers.	40 pers.	30 pers.	75,00€	90€	110,00€	132€
Salle 2B 66m²	60 pers.	40 pers.	30 pers.	75,00€	90€	110,00€	132€

Salle 2



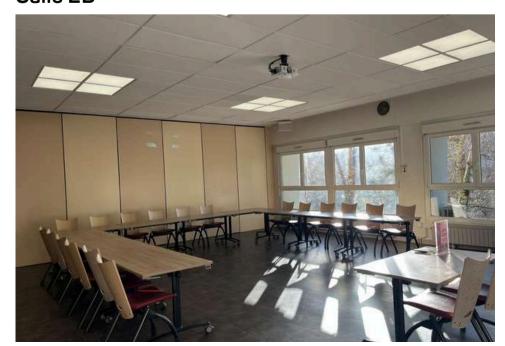


SALLE 2A SALLE 2B

Salle 2A



Salle 2B





Vous apprécierez la luminosité naturelle de cette salle grâce aux grandes fenêtres.

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard
- Puits de lumière à LED réglables par zone

	<u>-</u>	-		Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 3 57m²	60 pers.	32 pers.	30 pers.	75,00€	90€	110,00€	132€

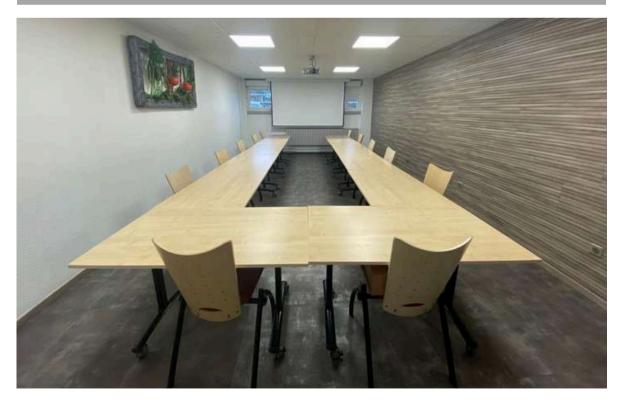




Vous apprécierez la luminosité de cette salle grâce aux éclairages à LED équipés de variateurs.

- Vidéoprojecteur
- Paperboard
- Tableau blanc
- Meubles intégrés pour les pauses cafés et gourmandes.

	<u>:</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 4 37m²	19 pers.	48,33€	58€	82,50€	99€





Vous apprécierez la luminosité de cette salle colorée.

- TV de projection
- Paperboard

	<u>:</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 5 24m²	16 pers.	37,50€	45€	69,17€	83€





Une salle hyper connectée, idéale pour vos formations et vos séminaires.

- 2 écrans de projection de chaque côté de la salle
- Paperboard
- Table avec prises intégrées
- Meubles intégrés pour les pauses cafés et gourmandes.

	<u>:</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 6 38m²	19 pers.	86,67€	104€	132,50€	159€





Vous apprécierez la luminosité de cette salle grâce aux éclairages à LED équipés de variateurs.

- Vidéoprojecteur
- Paperboard
- Tableau blanc

	<u>.</u>	- 	::	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 7 72m²	60 pers.	32 pers.	30 pers.	86,67€	104€	132,50€	159€

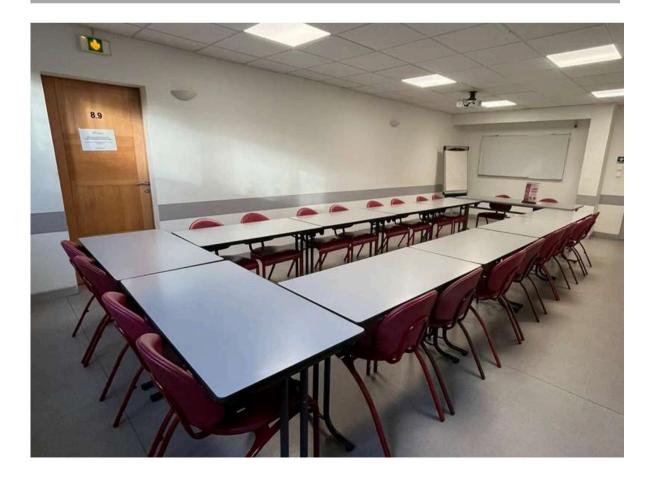




Vous apprécierez la luminosité de cette salle grâce aux éclairages à LED équipés d'un variateur.

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard

	::	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 8 38m²	22 pers.	42,50€	51€	77,50€	93€





Vous apprécierez la luminosité de cette salle grâce aux éclairages à LED équipés de variateurs.

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard

	<u>-</u>	====	<u>:</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 9 68m²	60 pers.	40 pers.	35 pers.	69,17€	83€	101,67€	122€





Vous apprécierez la luminosité de cette salle grâce aux éclairages à LED équipés de variateurs.

- Vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard

	<u>:</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 10 35m²	22 pers.	42,50€	51€	77,50€	93€





PETIT PILÂTRE

Une salle spacieuse, lumineuse, aux couleurs modernes et design, idéale pour vos assemblées générales, vos cocktails, vos événements professionnels.

Cette salle sera aménagée en termes de matériels et de disposition selon vos besoins.

	<u>.</u>	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Petit Pilâtre 200m²	Jusqu'à 180 pers.	129,17€	155€	220,83€	265€





VERRIERE

Une salle lumineuse, aux couleurs modernes et design, idéale pour vos assemblées générales, vos cocktails, vos événements professionnels.

Cette salle sera aménagée en terme de matériels et de disposition selon vos besoins.

	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Verrière 55m²	79,17€	95€	122,50€	147€







TARIFS 2025 - LOCATION DE SALLES

	<u>.</u>	====	<u>:</u> ::	Demi- journée HT	Demi- journée TTC	Journée HT	Journée TTC
Salle 2 132m²	150 pers.	80 pers.	70 pers.	118,33€	142€	187,50€	225€
Salle 2A 66m²	60 pers.	40 pers.	30 pers.	75,00€	90€	110,00€	132€
Salle 2B 66m²	60 pers.	40 pers.	30 pers.	75,00€	90€	110,00€	132€
Salle 3 57m²	60 pers.	32 pers.	30 pers.	75,00	90€	110,00€	132€
Salle 4 37m²	/	/	19 pers.	48,33	58€	82,50€	99€
Salle 5 24m²	/	1	16 pers.	37,50€	45€	69,17€	83€
Salle 6 38m²	/	1	19 pers.	86,67€	104€	132,50€	159€
Salle 7 72m²	60 pers.	32 pers.	30 pers.	86,67€	104€	132,50€	159€
Salle 8 38m²	1	1	22 pers.	42,50€	51€	77,50€	93€
Salle 9 68m²	60 pers.	40 pers.	35 pers.	69,17€	83€	101,67€	122€
Salle 10 35m²	1	/	22 pers.	42,50€	51€	77,50€	93€
Petit Pilâtre 200m²	1	1	Jusqu'à 180 pers.	129,17€	155€	220,83€	265€
Verrière 55m²	Cod	ktail jusqu'à 50 pers.		79,17€	95€	122,50€	147€

Photocopie sur demande : 0,20cts€ TTC/copie

NOS FORMULES PETIT-DÉJEUNER & PAUSE

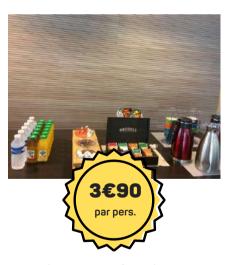
Choisissez votre formule, petit-déjeuner ou simple pause, nous nous occupons de tout, à toute heure de la journée.

Pause réveil



1 boisson chaude (thé, café)

Pause désaltérante



1 boisson froide (jus de fruits, eau) 1 boisson chaude (thé, café)

Pause gourmande



1 boisson froide (jus de fruits, eau) 1 boisson chaude (thé, café) 2 mini-viennoiseries Corbeille de fruits



LE CUCULOTIN: TARIFS 2025 SUR PLACE

Prix nets TTC

8€60 Plat du jour

16€50 Tarif préférentiel

(entrée, plat, fromage, dessert, boisson soft froide, boisson

1€80 Par supplément

(Entrée, potage, fromage, dessert, fruit)

12€70 Tarif préférentiel

(entrée, plat, fromage, dessert)

6€20

Junior

Plat avec sa garniture, pain et dessert

Boisson froide soft individuelle

(jus de fruits, sodas,...)

2€50 Nos bières Etap'HABITAT:

Bière locale brassée à Metz

Et autres boissons alcoolisées

1€80 à partir de

Boisson chaude

(thé, infusion, chocolat chaud)



Votre restaurant lutte contre le gaspillage alimentaire

Ouvert à tous sans réservation Lundi au samedi de 11h45 à 13h15 Fermé le dimanche sauf sur réservation



BAR: TARIFS 2025

Prix nets TTC

1ct/cl Eau filtrée à la fontaine

(Eau plate, eau gazeuse)

Boisson froide soft individuelle

(jus de fruits, sodas,...)

A partir de

1€80

Boisson chaude

(thé, infusion, chocolat chaud)

1€90

Café à emporter

à partir de **3€50** Sandwich

9€40 Plat à emporter



INFORMATIONS PRATIQUES



Etap'HABITAT

2 rue Georges Ducrocq 57070 METZ

03 87 74 22 20

www.etaphabitat.fr







DEVIS SUR MESURE

Pour vos cocktails, buffets ou repas, n'hésitez pas à consulter notre book restauration.

Contactez-nous:

Par e-mail: location-salle@etaphabitat.fr

03 87 74 22 20 Par tél. :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule. L'Association Foyer du jeune travailleur-Etap'HABITAT (ci-après « Etap'HABITAT ») est une personne de droit privé à but non lucratif, assujettie à la TVA depuis le 1er janvier 2017. Etap'HABITAT gère un ensemble d'installations matérielles pour le logement et la restauration des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Etap'HABITAT dispose par ailleurs de salles de réunions et d'activité dans ses locaux à Metz, qu'elle met à disposition à la location, dans le cadre de convention de mise à disposition de locaux à titre précaire, avec application des présentes conditions générales de location.

1. Champ d'application des présentes conditions générales de location

Les présentes conditions générales de location ont pour objet de définir les conditions applicables à toutes locations de salles ou de locaux (les « Locaux » ou les « Salle(s) ») loués par Etap'HABITAT à tout client quel qu'il soit, personne physique ou morale, privée ou publique (« le Preneur »). Toute relation contractuelle concernant la location de Locaux implique l'acceptation sans réserve par le Preneur des présentes conditions générales de location de salles (les « Conditions ») qui prévalent sur tout autre document du Preneur. Ces Conditions sont systématiquement communiquées à toute personne qui en fait la demande. Ces conditions sont par ailleurs accessibles sur le site internet d'Etap'HABITAT.

1.2. Conformément à la règlementation en vigueur, Etap'HABITAT se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions, en fonction des négociations menées avec le Preneur, par l'établissement de conditions particulières. En cas de contradiction entre des conditions particulières (et notamment la convention de mise à disposition de salles à titre précaire) et les présentes Conditions, ce seront les conditions particulières qui prévaudront.

2. Demande de devis

Pour pouvoir disposer d'une ou plusieurs Salles, le Preneur doit au préalable effectuer une demande de devis à Etap'HABITAT:

- Par mail: location-salle@etaphabitat.fr, ou

- Par téléphone : 03 87 74 22 20

3. Conditions de réservation

- 3.1. Le Preneur doit faire parvenir les statuts juridiques ou un extrait Kbis de son organisme avant la mise à disposition de Locaux. Le Preneur transmet un courrier ou un mail de demande de réservation de Salle, en réponse duquel il recevra un devis et les présentes conditions générales de location dont il devra prendre connaissance.
- 3.2. Un devis ou une offre ne constituent pas une offre ferme et Etap'HABITAT se réserve le droit de se rétracter ou de modifier tout devis avant signature d'un contrat de mise à disposition ou de location avec le Preneur. La réservation ne devient définitive qu'après acceptation par le Preneur du devis établi par Etap'HABITAT, accompagné du versement d'un acompte de 30%.
- 3.3. Refus de réservation. L'accord de réservation tient compte de la disponibilité des Locaux aux dates formulées par le Preneur. Etap'HABITAT se réserve par ailleurs le droit de refuser la demande de réservation pour tout motif, sans avoir à en justifier la raison, et notamment si la manifestation projetée dans ses Locaux et/ou si l'objet des statuts du Preneur ou la réputation du Preneur est contraire à l'objet des statuts d'Etap'HABITAT ou à l'ordre public.
- 3.4. Age Minimum. L'âge minimum pour louer est de 18 ans. En garantie de l'exécution du contrat, Etap'HABITAT se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation de certains documents (pièce d'identité, justificatif de domicile) dont la copie pourra être conservée.



- 3.5. Usage. Le Preneur s'engage à utiliser les Locaux en "bon père de famille", conformément à la destination convenue et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices de sécurité applicables chez Etap'HABITAT. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation des Locaux loués. Il s'interdit de sortir des Locaux les matériels qui seraient mis à sa disposition. Il appartient au Preneur de choisir les Locaux en fonction de ses besoins qu'il a lui-même préalablement déterminés et qu'il aura communiqué au préalable à Etap'HABITAT. Le Preneur doit clairement et précisément informer ETAP'HABITAT de toute contrainte spécifique concernant l'utilisation des Locaux qu'il envisage de louer. Si le Preneur constate des pannes, sinistres, pertes, destructions, vols, dysfonctionnements ou dégradations des Locaux ou des Matériels mis à disposition dans les Salles, le Preneur doit immédiatement en aviser Etap'HABITAT.
- 3.6. Horaires. Le Preneur s'engage formellement à respecter les jours et horaires d'utilisation convenus pour la location de Salles. Le non-respect de ces horaires pourrait donner lieu à des facturations complémentaires par Etap'HABITAT. En tout état de cause, toute activité doit au plus tard être systématiquement terminée à 2h00 du matin.
- 3.7. Nuisances. Le Preneur s'engage à prendre toutes dispositions permettant d'éviter toutes nuisances, sonores ou autres. au voisinage.
- 3.8. Denrées alimentaires. L'apport dans les Locaux de denrées alimentaires extérieures est strictement interdit.

4. Conditions d'annulation

Sauf disposition contraire figurant notamment dans la convention de mise à disposition, le Preneur pourra annuler sans retenue jusqu'à 8 jours avant la date prévue de réservation (courrier postal ou mail, cachet de la poste ou avis de réception de mail par nos soins faisant foi). Au-delà de ce délai, l'acompte versé sera conservé par Etap'HABITAT et toute prestation réservée pourra faire l'objet d'une facturation par Etap'HABITAT.

5. Durée de la location – Transfert des risques

La location prend effet à la date ou aux dates mentionnées dans la convention de mise à disposition. Lors de l'entrée en jouissance dans les Locaux, la charge des risques est transférée au Preneur qui assume la garde matérielle des Locaux sous son entière responsabilité. La location et la garde prennent fin au moment où la jouissance des Locaux est restituée par le Preneur à ETAP'HABITAT.

6. Propriété des Locaux - interdiction de sous-location

Les Locaux et matériels mis à disposition restent en tout état de cause la propriété d'Etap'HABITAT. Le Preneur s'interdit de prêter ou de sous louer les Locaux.

7. Paiement et facturation – Dépôt de garantie

- 7.1. Les factures établies par Etap'HABITAT sont payables par virement, par chèque, espèces, ou par virement en ligne ou carte bleue. Le paiement peut être effectué par avance, au comptant après la location ou en différé, dans ce cas le délai de règlement est de 30 jours à compter de la date d'expédition de la facture, le cachet de la poste faisant foi
- 7.2. Les demandes de services particuliers feront l'objet d'une tarification complémentaire.
- 7.3. Acompte. Tout acompte, avance, arrhes, ainsi que toutes sommes versées par le Preneur pourront être encaissées par Etap'HABITAT. Les acomptes, avances, arrhes, ainsi que toutes sommes versées par le Preneur (sauf dépôt de garantie) resteront acquises à Etap'HABITAT à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter à l'encontre du Preneur.
- 7.4. Délais de payement. Le délai de paiement convenu est indiqué sur le contrat de location et la facture. A défaut d'indication, le règlement de la totalité de la location s'effectue au moment de la signature du contrat de location. Les factures doivent être réglées en euros.
- 7.5. Retard de payement. En cas de retard de paiement des sommes dues par le Preneur au-delà du délai fixé dans les factures, ou en cas de doutes sérieux concernant la solvabilité ou la faculté de paiement du Preneur, Etap'HABITAT pourra, sans mise en demeure préalable, faire application de la clause résolutoire. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, sera due de plein droit et sans notification préalable par le Preneur en cas de retard de paiement. Etap'HABITAT pourra également facturer des intérêts de retard de 2% du prix total par jour de retard sur tout montant impayé.
- 7.6. Dépôt de Garantie. Chaque location ou mise à disposition de Salles peut être soumise à l'obligation pour le Preneur de verser à Etap'HABITAT un dépôt de garantie, dont le montant et les modalités seront déterminés dans la convention de mise à disposition ou de location conclue avec le preneur. Etap'HABITAT pourra encaisser ce dépôt de garantie à tout moment, sans avis préalable, à charge de le restituer après règlement total des sommes dues à Etap'HABITAT. Le montant du dépôt de garantie ne limite pas la responsabilité du Preneur qui pourra être engagée au-delà.

8. Responsabilités

- 8.1. Responsabilité du Preneur. A compter de l'entrée en jouissance des Locaux et durant ses manifestations, le Preneur est responsable de l'ordre, de la discipline, de la propreté et du bon entretien des Locaux et de l'ensemble des équipements et matériels mis à sa disposition par Etap'HABITAT, y compris les tables et les chaises. Le Preneur ne peut employer le matériel mis à sa disposition à un usage autre que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité. Il assume la garde matérielle et juridique du matériel pendant sa période de jouissance et est responsable des dommages causés par et au matériel loué. Le Preneur doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés aux tiers. Le Preneur est responsable de l'utilisation des Locaux et du matériel mis à sa disposition ainsi que des dommages subis par ces Locaux et le matériel pendant la période où il en a la jouissance. Il assume les conséquences, notamment financières, des sinistres survenus pendant sa location.
- 8.2. Lorsque la convention de mise à disposition ou de location autorise expressément le Preneur à laisser certains biens lui appartenant dans les Locaux, les biens appartenant au Preneur laissés dans les locaux d'Etap'HABITAT restent sous la responsabilité du Preneur qui en assume les risques et périls. Etap'HABITAT n'est en aucun cas gardien de ces biens et ne saurait être tenu responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation.
- 8.3. Exclusions de responsabilité d'Etap'HABITAT. Etap'HABITAT ne sera pas responsable des dommages résultant de dégradations volontaires, de négligence, de conditions de fonctionnement anormales, de mauvaise manipulation ou utilisation, d'un cas de force majeure, d'intervention d'un tiers sur les Locaux, de non-respect des instructions d'Etap'HABITAT. Nonobstant tout autre terme des présentes Conditions, la responsabilité d'Etap'HABITAT concernant un éventuel dommage indirect, non-consécutif ou immatériel, et notamment les pertes de profits ou d'exploitation du preneur, est expressément exclue.
- 8.4. Plafonnement de responsabilité d'Etap'HABITAT. Nonobstant tout autre terme des présentes conditions, la responsabilité
- d'Etap'HABITAT concernant une location de locaux est en tout état de cause plafonnée au montant total de la location.

9. Restitution des Locaux

- 9.1. Le Preneur devra restituer les Locaux et matériels d'Etap'HABITAT contenus dans les Locaux en bon état, rangés, et débarrassée de tous matériels et accessoires étrangers. Les éventuels déchets occasionnés par la manifestation dans les Locaux seront placés dans les poubelles mises à disposition.
- 9.2. Etap'HABITAT assure le nettoyage des salles, néanmoins, en cas de salissure anormale ou de dégradation, Etap'HABITAT pourra facturer une prestation de nettoyage complémentaire ou de remise en état au Preneur.
- 9.3. De même, si les matériels mis à dispositions ou les Locaux mis à disposition sont dégradés ou abîmés par le Preneur, alors Etap'HABITAT pourra facturer au Preneur des frais de réparation, remise en état ou remplacement.

10. Clause Résolutoire

En cas d'inexécution par le Preneur d'une obligation à sa charge, notamment défaut de paiement de facture à l'échéance, le contrat peut être résilié de plein droit par Etap'HABITAT aux torts du Preneur 48h00 après mise en demeure par LRAR restée infructueuse. En cas de résiliation anticipée d'un contrat comportant un prix forfaitaire fixé en fonction d'une durée incompressible de location, Etap'HABITAT percevra une indemnité égale à la totalité du loyer restant à courir ou révisera le prix initialement indiqué en fonction de la durée effective de location.

11. Modification des conditions générales de location

Les présentes conditions générales de location prennent effet le 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent celles établies antérieurement à cette date. Cependant, la version applicable demeure celle en vigueur à la date de conclusion du contrat.

12. Adhésion à l'association

Tour Preneur qui le souhaite peut adhérer à l'association Etap'HABITAT. Les statuts d'Etap'HABITAT sont disponibles sur le site web www.etaphabitat.fr. L'adhésion est annuelle (année civile). Un paiement de l'adhésion en cours d'année ne saurait faire l'objet d'un prorata.



13. Données Personnelles

- 13.1. Le Preneur est informé que la collecte de certaines de ses données à caractère personnel est nécessaire à la bonne exécution de la convention. Ces données sont collectées par Etap'HABITAT uniquement pour s'assurer de la bonne exécution de la convention et de la gestion de la location de ses salles dans le cadre de ses activités. Elles sont réservées à l'usage exclusif d'Etap'HABITAT. En cas de procédure contentieuse, elles seront portées à la connaissance de l'institution judiciaire et des parties en cause. Le responsable de traitement au sein d'Etap'HABITAT est le Directeur d'Association.
- 13.2. A moins que le Preneur ne donne son accord exprès, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées par Etap'HABITAT à des fins publicitaires ou marketing. Etap'HABITAT conservera les données recueillies pendant un délai de 2 ans après la fin de leurs relations contractuelles.
- 13.3. Le Preneur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par Etap'HABITAT. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et le Preneur peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

14. Droit Applicable et Juridiction

- 14.1 Droit applicable. Les parties conviennent expressément que les présentes Conditions et toutes les locations ou mise à disposition de Locaux sont exclusivement régies par le droit français.
- 14.2 Juridiction. Tous les litiges auxquels les présentes Conditions pourraient donner lieu, concernant notamment leur validité, interprétation, exécution, résiliation et leurs conséquences seront exclusivement soumis aux tribunaux compétents de Metz, France.

15. Dispositions finales

- 15.1 Non-renonciation. Aucune renonciation d'Etap'HABITAT à se prévaloir d'une quelconque violation des Conditions ou du contrat par le Preneur ne devra être considérée comme une renonciation d'Etap'HABITAT à se prévaloir d'une autre violation de la même ou d'une autre stipulation.
- 15.2 Cession. Le Preneur ne peut céder aucun de ses droits ou obligations découlant des Conditions ou du contrat ni sous-louer ou prêter les Locaux sans l'accord écrit préalable d'Etap'HABITAT.
- 15.3 Divisibilité. Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les parties devront essayer de remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit des présentes Conditions.
- 15.4. Coordonnées d'Etap'HABITAT: Foyer du Jeune Travailleur-Etap'HABITAT, 2, Rue Georges Ducrocq, 57070 METZ (France).

Tel: 03 87 74 22 20 - E-mail de contact: location-salle@etaphabitat.fr - site web: www.etaphabitat.fr.

